



FICHE D'INSCRIPTION

Ruaudin Santé Loisirs

Association Loi 1901

Saison : 2025 / 2026

Identité

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : / /

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE MOBILE :

EMAIL :

J'autorise RSL à utiliser mon adresse mail pour me communiquer des informations.

En cas d'urgence, je demande de prévenir (par ordre de préférence) :

Mme, Mr : Tel fixe : Port :

Mme, Mr : Tel fixe : Port :

Activités

Gym Seniors	Lundi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 10h45 – 11h45
	Jeudi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 10h45 – 11h45
Qi Gong	Lundi : 3 séances	<input type="checkbox"/> 18h00 – 19h15 <input type="checkbox"/> 19h30 – 20h45 <input type="checkbox"/> 21h00 – 22h15
	Mercredi : 3 séances	<input type="checkbox"/> 10h30 – 11h45 <input type="checkbox"/> 17h30 – 18h45 <input type="checkbox"/> 19h00 – 20h15
		<input type="checkbox"/> 19h00 – 21h00
		<input type="checkbox"/> 17h30 – 19h30
		<input type="checkbox"/> 19h00 – 20h00
Shiatsu	Lundi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 19h00 – 21h00
	Vendredi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 17h30 – 19h30
Yoga	Mardi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 19h00 – 20h00
	Jeudi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 17h00 – 18h00 *
		<input type="checkbox"/> 18h15 – 19h15

Tarifs

Droit d'entrée 10€ (obligatoire pour tout nouvel adhérent) :		 €
	Chèques	Chèques vacances *	
Tarif Gym seniors	1 Cours /semaine : Le 2ème : <i>(ou 2 membres d'une même famille)</i>	110 € 90 €	114€ 93 €
Tarifs pour les autres Activités (1 cours/semaine)	1 Activité : La 2ème activité : <i>(ou 2 membres d'une même famille)</i>	160 € 140 €	165€ 144€
		* frais de gestion en plus	

Règlement : (A l'ordre de R S L)

Chèque N° : Montant : Octobre 2025 Total à régler €

Chèque N° : Montant : Février 2026 Signature

Coupons Sport, Chèques vacances Montant :

Toute inscription validée par son règlement ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

Documents

à demander : Attestation CE

REGLEMENT INTERIEUR RUAUDIN SANTE LOISIRS

Article 1 : l'objectif de ce règlement est de faciliter les relations entre les adhérents et l'association.

Article 2 : les inscriptions :

Elles se font lors de la journée de l'association en septembre.

Elles peuvent être prises en direct auprès de l'un des membres de l'association ou des animateurs.

Les inscriptions se poursuivront en cours d'année s'il reste des places disponibles.

Article 3 : la cotisation :

Elle est annuelle et payable au moment de l'inscription. Son règlement se fait par la remise de chèques avec la possibilité de régler en deux fois. L'ordre du chèque est RSL (Ruaudin Santé Loisirs).

Des remboursements au prorata temporis pourront être effectués en cas de force majeure (maladie, déménagement, mutation, décès) à condition d'en faire la demande par écrit avec justificatif.

Le bureau fixe le montant des cotisations annuelles en réunion de bureau.

Article 4 : le droit à l'image :

Des photos seront mises à disposition des adhérents ou serviront à illustrer des articles. Pour cela chaque adhérent doit se prononcer lors de son inscription.

- Je renonce à mon droit à l'image et mes photos pourront être mises sur un site internet ou dans quelque document que ce soit
- Je conserve mon droit à l'image et je refuse d'apparaître en photo sur le site ou dans quelque document que ce soit.

Article 5 : Règles de fonctionnement :

Il est demandé d'éteindre son téléphone portable durant la pratique pour le confort de tous.

Il est demandé de respecter les horaires ou en cas de retard, être le plus discret possible.

L'adhérent doit changer de chaussures (ou les ôter en fonction de l'activité) lorsqu'il arrive dans la salle de l'activité afin de respecter la propreté des locaux.

Tout animateur doit vérifier la bonne tenue de la salle, passer le balai si besoin et éteindre la lumière à son départ.

Les activités ne fonctionnent pas sur le temps des vacances scolaires et sur les jours fériés.

L'association met à disposition du matériel pour les différentes activités.

Lu et approuvé

Le :

Signature :